

Conseil municipal du lundi 7 avril 2014

Le lundi sept avril deux mille quatorze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Stéphanie LECOT.

M. Rémy MICHON a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 mars 2014 n'appelle pas d'observations. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Budget lotissement « du Stade »

Approbation du compte de gestion 2013 (Trésorier Principal)

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2013 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte à **l'unanimité**.

Présentation et vote du Compte Administratif 2013

Le Maire présente le compte administratif du budget lotissement du Stade. Il répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés. Les questions terminées, le Maire se retire. Le deuxième adjoint est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote. Après délibération, le conseil municipal adopte à **l'unanimité**, le compte administratif 2013 du lotissement du Stade.

Le Maire s'est retiré au moment du vote; il n'a donc pas participé au vote du compte administratif 2013.

Affectation des résultats

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2013, constate qu'il présente une section de fonctionnement de 0 € et un déficit d'investissement de 95 265.77 € soit un résultat global d'exercice net négatif de 95 265.77 €.

Le Maire propose d'affecter 95 265.77 € au compte D001 (dépenses d'investissement) du BP 2014.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget Primitif 2014

Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble

Dépenses

Achat de terrains	155 000 €
Frais étude +Maîtrise d'œuvre	15 000 €
Travaux	120 000 €
Intérêt emprunt	4 000 €
Excédent à reverser au budget général	206 734.23 €
Déstockage terrains vendus (opération d'ordre)	589 265.77 €
Intégration frais financiers (opération d'ordre)	4 000 €
Total	1 094 000 €

Recettes

Vente de terrains	796 000 €
Stocks de terrains à vendre (opération d'ordre)	294 000 €
Régularisation frais financiers (opération d'ordre)	4 000 €
Total	1 094 000 €

Section d'Investissement - Vue d'ensemble

Dépenses

Déficit antérieur reporté	95 265.77 €
Remboursement emprunt	200 000 €
Stocks terrain à vendre (opération d'ordre)	294 000 €
Total	589 265.77 €

Recettes

Déstockage terrains vendus (opération d'ordre)	589 265.77 €
Total	589 265.77 €

Le Maire présente les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif Lotissement du Stade 2014.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'adopte à l'unanimité.

Lotissement « du Stade » : attribution du lot n°4 (promesse de vente)

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu une demande de M. Yannik AUBRY et de Mme Julie BLUCHE domiciliés 13 rue de l'Église à Pirey concernant le lot n°4. Le Maire propose d'attribuer une promesse de vente sur le lot n°4 pour un montant de 89 000 € à M. Yannik AUBRY et Mme Julie BLUCHE.

Afin de confirmer leurs engagements, les acquéreurs devront verser la somme de 3.000 € (trois mille euros) dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-Vit, 3 rue de la

Liberté 25410 Saint-Vit avant le 23 mai 2014 inclus. Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Vente des 6 logements sis 36 à 41 Route de Thoraise : avis du conseil municipal

Le Maire expose que l'office HLM Grand Habitat Besançon souhaite vendre ses 6 logements sis 36 à 41 Route de Thoraise. Ces pavillons mitoyens ont été acquis en 1994.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, la DDT du Doubs demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier en tant que commune d'implantation et d'autre part en tant que garant des emprunts contractés.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet par 14 voix pour et 1 voix contre un avis favorable à ces ventes de logements.

Désignation des délégués :

- ***SIVOM de Boussières***

Le Maire rappelle que, d'après les statuts du SIVOM de Boussières du 15 juin 2006, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant suite à la délégation de l'ensemble des compétences suivantes : entretien général, maintenance de l'éclairage public, maintenance des réseaux d'eau potable et d'assainissement, représentation au SYDED, accueil des enfants chez les assistantes maternelles, maintenance du parc informatique des communes. Le conseil municipal a désigné, à **l'unanimité**, **M. Bertrand ASTRIC et M. Bernard BONNOT comme délégués titulaires** au SIVOM de Boussières.

Le conseil municipal a désigné, à **l'unanimité**, **M. Rémy LUCAS délégué suppléant de M. Bernard BONNOT et M. Hervé REYSSIE délégué suppléant de M. Bertrand ASTRIC** au SIVOM de Boussières.

- ***AUDAB***

L'agence d'urbanisme de l'agglomération du Grand Besançon est une instance chargée d'étudier et de faire des propositions en matière d'urbanisme. Il convient de nommer un délégué titulaire pour représenter la commune dans les différentes réunions.

Le Maire propose de nommer **Mme Martine DROMARD** déléguée titulaire à l'AUDAB.

Le conseil municipal en ayant délibéré, accepte à **l'unanimité**.

- ***SIVOS de Saint-Vit***

Le Maire propose de nommer **Mme Florence MONNIN** comme déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Saint-Vit.

Le conseil municipal en ayant délibéré, cette déléguée est nommée à **l'unanimité**.

- *Ecole de Boussières*

Le Maire propose de nommer pour le conseil des écoles **Mme Virginie AUFFRET et Mme Stéphanie LECOT** déléguées titulaires. Il précise que le maire est membre de droit.

Le conseil municipal, en ayant délibéré, accepte **à l'unanimité** ces déléguées pour les écoles.

- *SIAG (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine)*

Le Maire expose qu'il convient de désigner deux délégués titulaires au SIAG. Il propose de nommer **Messieurs Rémy LUCAS et Roland DEMESMAY**.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, en ayant délibéré, accepte **à l'unanimité**.

- *Syndicat de copropriété « cité des Papeteries »*

Le Maire propose de nommer **Monsieur Yves FADIER** membre titulaire au syndicat de copropriété « cité des Papeteries ».

Le conseil municipal en ayant délibéré, **Monsieur Yves FADIER** est nommé titulaire, **à l'unanimité**.

- *Comité des fêtes de l'An 2000*

Le Maire rappelle l'utilité et souligne le dynamisme du Comité des fêtes de l'An 2000.

Rémy MICHON et Yves FADIER sont désignés représentants de la commune au Comité.

Désignation des membres des commissions
--

- *Commission Action Sociale, CCAS*

Le Maire expose la nécessité de renouveler les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Après délibération le conseil décide de nommer, **à l'unanimité** :

Président : **Bertrand ASTRIC**, Maire.

Membres du conseil municipal:

Mme Françoise BERNARD

Mme Véronique LEMESTRE

M. Bernard BONNOT

Extérieurs au conseil :

Mme Valérie CHEVIRON

M. Laurent BAUDIQUÉY

Mme Josiane RUFFION

Mme Aline REBOUL

- *Révision de la liste électorale*

Après délibération le conseil municipal décide de nommer, **à l'unanimité** :

Président : **Bertrand ASTRIC**, Maire.

Membres :

Mme Florence MONNIN

M. Bernard BONNOT
M. Roland DEMESMAY
M. Hervé REYSSIE

- *Appel d'offres*

Le Maire propose de désigner comme membres de la commission d'appel d'offres les personnes suivantes.

Président : **Bertrand ASTRIC**, Maire.

Titulaires	Suppléants
Rémy LUCAS	Martine DROMARD
Rémy MICHON	Bernard BONNOT
Roland DEMESMAY	Stéphanie LECOT

Le conseil municipal, en ayant délibéré, nomme à l'**unanimité** ces membres pour cette commission.

- *Autres commissions*

Le conseil municipal décide la création de commissions "ad hoc" suivantes :

Commission communication : Françoise BERNARD, Rémy LUCAS, Virginie AUFFRET, Stéphanie LECOT, Florence MONNIN, Yves FADIER, Véronique LEMESTRE.

Commission événementielle & culturelle : Françoise BERNARD, Martine DROMARD, Christine LAGARDE, Stéphanie LECOT, Véronique LEMESTRE, Yves FADIER, Hervé REYSSIE, Virginie AUFFRET.

Commission intergénérationnelle et Conseil Municipal des Jeunes: membres à déterminer.

Commission Vie Associative : Françoise BERNARD, Yves FADIER, Rémy MICHON.

Commission énergie environnement développement durable : Bertrand ASTRIC, Virginie AUFFRET, Fabrice VALLADONT, Rémy MICHON, Rémy LUCAS.

Commission forêts : Bernard BONNOT, Fabrice VALLADONT, Virginie AUFFRET.

Commission urbanisme voirie travaux : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY, Rémy MICHON, Rémy LUCAS, Martine DROMARD, Véronique LEMESTRE, Virginie AUFFRET.

Commission eau : Roland DEMESMAY, Fabrice VALLADONT, Rémy LUCAS (fontainier Jean-Louis TANGUY)

Ces dernières commissions constituent des groupes de travaux et leur composition est modulable selon la disponibilité des conseillers.

Correspondants

- *Défense* : **Fabrice VALLADONT**
- *Sécurité routière* : **Hervé REYSSIE**

Référent santé (canicule, grand froid, accessibilité...)

Martine DROMARD

Décharge heures des élus

Le Maire expose que les Maires exerçant une activité professionnelle peuvent bénéficier d'un crédit d'heures d'absence autorisée, non rémunéré, équivalent à 105 heures par trimestre.

Pour les communes chefs-lieux de canton ce quota d'heures est majoré de 30 % pour le Maire, soit au total 136.50 heures par trimestre d'absence autorisée. Le maire en fait la demande.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Questions diverses

Les effectifs des écoles pour la rentrée de septembre 2013 sont de 133 élèves. Le Maire informe le conseil que l'inspecteur d'académie a été reçu : il envisage la fermeture d'une classe si le nombre d'élèves diminue encore.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35